QUELS SONT LES DROITS DES PARENTS MÉCRÉANTS SUR LEURS ENFANTS MUSULMANS ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Relations familiales

Quels sont les droits des parents mécréants sur leurs enfants musulmans ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 59

Question :
Allah m'a honoré ainsi que certains de mes frères par notre entrée en Islam. Ma question est donc : quels sont les droits des parents mécréants sur leurs enfants musulmans et quels sont les droits des frères et des proches, en ce qui concerne les visites, les dépenses et les liens de parenté ? À quel moment les dépenses sont-elles obligatoires et à quel moment sont-elles recommandées ? Qu'Allah vous bénisse.

Réponse :

Il est obligatoire à l'enfant musulman d'être bienfaisant envers ses parents en ce qui concerne les affaires de la vie mondaine, Allah a dit :

وَوَصَّيْنَا الْإِنْسَانَ بِوَالِدَيْهِ حَمَلَتْهُ أُمُّهُ وَهْنًا عَلَى وَهْنٍ وَفِصَالُهُ فِي عَامَيْنِ أَنِ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ وَإِنْ جَاهَدَاكَ عَلَى أَنْ تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا وَصَاحِبْهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا

« Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses pères et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. » [Luqman, 14-15]

Allah a donc ordonné de rester avec les parents mécréants ici-bas de façon convenable. Il dépense donc pour eux, les vêtit et leur fait des cadeaux. Et en plus de cela, il les appelle à l'Islam, peut être qu'Allah fera entrer la foi dans leurs cœurs et qu'ils se convertiront.

De la même manière en ce qui concerne les proches qui ne sont pas musulmans, il faut obligatoirement préserver avec eux les liens de parenté et les appeler à l'Islam, peut-être qu'Allah les guidera.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com